



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

ambulanciers

Question écrite n° 60071

## Texte de la question

M. Bruno Gilles appelle l'attention de M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille sur le statut des conducteurs ambulanciers de la fonction publique hospitalière. Dans le répertoire des métiers de la fonction publique hospitalière, il est précisé la relation privilégiée entre les conducteurs ambulanciers, les personnels soignants et les personnes hospitalisées. À la suite d'un mouvement organisé en février les conducteurs ambulanciers ont fait part de leurs revendications qui portaient sur la reconnaissance de la pénibilité, la revalorisation de la grille indiciaire ainsi que l'augmentation du nombre de points de NBI. En conséquence, il lui demande s'il est prévu de répondre aux légitimes attentes de cette profession qui demande à être attachée au secteur de soins.

## Données clés

**Auteur :** [M. Bruno Gilles](#)

**Circonscription :** Bouches-du-Rhône (5<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 60071

**Rubrique :** Fonction publique hospitalière

**Ministère interrogé :** solidarités, santé et famille

**Ministère attributaire :** santé, jeunesse et sports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 15 mars 2005, page 2678